BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE
72 | 09
NOVEMBRE 2017

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

354 **Jens Christian MOESGAARD**
« Monnaies de site » et « monnaies isolées ».
Définitions et enjeux pour l'économie monétaire

360 **Christian CHARLET, Jean-Yves KIND**
Un double tournois en or du duc de Sully (1642) provenant de l'ancienne collection royale conservée aux MMA (Cabinet des médailles) de la BnF

366 **Olivier MICHEL**
Une rare variété du liard de billon pour Gaston d'Orléans, oncle du roi, usufruitier de la principauté de la Dombes

370 **François JOYAUX**
Nouvelles données sur les monnaies honorifiques annamites marquées PIERRE et les ateliers privés de fabrication (1903-1939)

378 **Sylvie de TURCKHEIM-PEY**
Une nouvelle médaille est en cours de frappe pour chacun des 348 sénateurs. Une belle pièce de 50 mm de diamètre, éditée par Arthus-Bertrand

CORRESPONDANCES

380 **Christophe ADAM**
Le monnayage de Gui de Châtillon, archevêque de Reims (1033-1055)

SOCIÉTÉ

381 Compte rendu de la séance du 04 novembre 2017

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 02 DÉCEMBRE 2017 - 9h30/17h - Quadrilatère Richelieu de la BnF
SAMEDI 06 JANVIER 2018 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu de la BnF
SAMEDI 03 FÉVRIER 2018 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu de la BnF

ÉTUDES ET TRAVAUX

Jens Christian MOESGAARD*

« Monnaies de site » et « monnaies isolées ». Définitions et enjeux pour l'étude de l'économie monétaire

La vie d'une monnaie se décompose en plusieurs phases. Dabord, il y a la phase de fabrication, puis celle de l'émission et enfin celle de l'utilisation / circulation. Certaines pièces furent ensuite exportées pour une seconde vie hors de leur zone de circulation primaire. La fin de vie programmée d'une pièce est la fonte afin de réalimenter la production monétaire. Ce qui nous reste aujourd'hui sont les quelques rescapées de la fonte.

Traditionellement, le domaine de la numismatique est la classification des pièces, leur description, leur attribution géographique et politique et leur datation, autrement dit la première phase de leur vie. Ainsi, la numismatique contribue à la connaissance des structures politiques et administratives d'autrefois. Or depuis quelques décennies, les numismates s'intéressent également aux phases de vie ultérieures des pièces, c'est à dire leur rôle dans la société, que l'on peut appeler le « fait monétaire ». L'apport de la numismatique à la connaissance historique s'élargit de ce fait, la rendant encore plus utile dans une approche pluridisciplinaire. En effet, la perspective change, délaissant le point de vue du pouvoir qui émet la pièce pour celui de la population utilisatrice des pièces. C'est cet aspect qui est au centre de l'attention dans les lignes qui suivent.

Des monnaies furent perdues accidentellement ou bien confiées à la terre pour thésaurisation ou dépôts votifs. Certaines d'entre elles furent récupérées et remises en circulation, mais un petit nombre restèrent en terre. Ces dernières sont susceptibles d'être retrouvées aujourd'hui, formant ainsi la documentation disponible pour le chercheur soucieux de connaître le « fait monétaire ». Lorsque nous étudions des pièces, il est important d'être conscient de leur double identité. La moitié de l'identité est liée à la monnaie-objet : son iconographie, ses légendes, son métal, son poids, etc. Tous ces phénomènes nous renseignent notamment sur le début de la vie de la pièce : son pouvoir émetteur, ses conditions de frappe (poids légal, alliage) etc. Or, la monnaie même ne nous renseigne pas beaucoup sur les phases ultérieures de sa vie. Tout au plus, son dégré d'usure et son éventuelle transformation en bijou ou autres déformations donnent quelques indices ténus.

C'est ici que l'autre moitié de l'identité de la pièce entre en jeu. Il s'agit de son lieu et circonstances de découverte. Dans le meilleur des cas, la monnaie est issue d'une fouille archéologique, et la nature de la couche archéologique (US = « unite stratigraphique ») – revêtement de rue, sol de maison, fosse dépotoir – nous renseignent directement sur les derniers instants de la vie de la pièce avant sa perte ou son enfouissement[1]. Mais même pour des monnaies découvertes hors fouille archéologique (ainsi que de monnaies issues de fouilles mais trouvées hors stratigraphie), le lieu de

* Courriel : jens.christian.moesgaard@natmus.dk

1. Sujet traité plus en détail par Moesgaard, à paraître.

découverte est riche en informations. Un lieu de découverte loin du lieu de frappe indique le voyage parcouru – directement ou par étapes – par la pièce. La nature du lieu de découverte – champs, village, moulin, église, etc. – documentent les lieux de manipulation du numéraire (la « topographie monétaire »), et ainsi de suite.

Par conséquent, sans son lieu de découverte, la monnaie est amputée de la moitié de son identité – et nous sommes privés de la possibilité d'étudier le « fait monétaire ». Il est donc primordial de consigner soigneusement le lieu et les circonstances de découverte de chaque monnaie. Le moment même où la monnaie sort de la terre est crucial – et c'est là où réside également le danger de perdre l'information du lieu. En effet, il est impossible de reconstituer l'endroit de découverte, s'il n'a pas été enregistré immédiatement. Le risque de perte est réel lorsque la monnaie va de collection en collection. Beaucoup de monnaies dans les collections sont « sans provenance ». Pour d'autres, l'information est imprécise, comme « Andalousie, lieu exact inconnu » pour tel trésor du Xe siècle, pourtant de première importance, mais dispersé sur le marché sans étude convenable[2].

Il faut donc employer de grands efforts pour sauvegarder ces informations. Ceci est d'autant plus important que les monnaies dans la terre constituent une ressource non renouvelable et qu'une provenance perdue ne se laisse pas reconstruire. C'est la responsabilité et le devoir de tous : inventeurs, archéologues, collectionneurs, numismates professionels. Ce n'est pas toujours facile. Cela s'approche d'une véritable enquête policière, lorsqu'on voit les efforts employés par Émile Caron en 1886 auprès des marchands et collectionneurs afin de collecter les renseignements sur le trésor du XIe siècle découvert près de Verneuil-sur-Avre (Eure) ![3] Mais même de nos jours, il faut rester vigilant, et l'action d'un certain nombre de personnes est à saluer vivement[4]. L'action d'un seul individu peut même se lire sur une carte de répartition des découvertes : ainsi, la richesse en découvertes de monnaies noires de 1337-1577 entre Dieppe et Eu (Seine-Maritime) face à sa quasi-absence au Pays de Caux et au Vexin normand ne traduit pas une différence réelle en volume de numéraire à l'époque, mais le fait que l'archéologue Étienne Mantel a été très actif pour récolter des informations sur les découvertes de ce secteur ![5]

Lors de l'exploitation scientifique des découvertes monétaires, il importe d'appliquer une méthodologie permettant d'interpréter correctement le témoignage de celles-ci. La répartition des découvertes dans les deux catégories de « trésors » et de « trouvailles isolées » en constitue la base. Les définitions varient un peu de chercheur en chercheur. Pour moi, un trésor doit être défini comme au moins deux monnaies découvertes dans un contexte archéologique indiquant qu'elles ont été déposées ou perdues ensemble[6]. Une trouvaille isolée est définie comme une monnaie découverte dans un contexte archéologique indiquant qu'elle a été déposée ou perdue seule.

2. Merson, Woodhead 1997.
3. Caron 1886.
4. Pour ne citer que quelques exemples, voir les trésors étudiés dans *Trésors monétaires* 27 (à paraître) ; Mantel 1997 ; Schiesser 2017 ; https://www.cgb.fr/tresors.html.
5. Moesgaard 2009, p. 266. L'activité d'Étienne Mantel se traduit aussi par la grande concentration de sites d'habitats mérovingiens au Pays de Bray, voir cartes dans Carre 2011.
6. Moesgaard 2015, p. 6.

Simplifiant trop une réalité bien plus complexe, les trésors représentent les bonnes monnaies mises de côté pour la thésaurisation, tandis que les découvertes isolées sont le témoignage des pertes accidentelles de petit numéraire lors des transactions de la vie quotidienne[7].

Justement les découvertes isolées (en anglais « single finds ») ont longtemps été délaissées par les chercheurs au profit des trésors, plus spectaculaires[8]. Or, avec le développement de l'archéologie depuis quelques décennies, les modestes découvertes isolées attirent à juste titre plus d'attention. La terminologie utilisée lors de leur interprétation est un peu floue. Il me semble que la division la plus pertinente serait entre « monnaies de sites » et « monnaies isolées » – même si elle non plus n'est exempte de contradictions. Lorsque plusieurs monnaies sont découvertes une par une dans un périmètre relativement réduit, on peut parler de « monnaies de site » (ou « série de découvertes isolées » ou « découverte accumulée »). Leur découverte peut avoir lieu lors de fouilles archéologique ou dans d'autres circonstances. L'accumulation de monnaies traduirait des pertes de monnaies repétées liées à l'activité du site – village, moulin, terrain de foire, etc. – que l'on peut souvent déduire des vestiges fouillés ou des découvertes d'objets autres que les monnaies[9]. Une seule monnaie découverte sur un site déjà connu par les archéologues ou les historiens doit aussi être considérée comme une « monnaie de site ».

En revanche, les « monnaies isolées » (en anglais « stray finds ») sont des « découvertes isolées » vraiment isolées, c'est à dire trouvées à un endroit sans autres indications d'activités humaines. Contrairement au cas des « monnaies de site », la valeur scientifique des « monnaies isolées » a souvent été mise en doute. Dans le débat parfois passionné sur la prospection à l'aide des détecteurs de métaux, peu de gens défendent les « monnaies isolées ». Certains prospecteurs se justifient en disant que, contrairement aux « monnaies de site », connaître le lieu de découverte des « monnaies isolées » n'apporte rien à la science. Autrement dit, on peut avec bonne conscience les déterrer sans noter le lieu. Certains archéologues tiennent, du moins de manière non officielle, un discours similaire : « pourquoi empêcher les petits plaisirs ? ».

Les deux ont tort. Dabord, comment définir « un site » ? J'ai l'impression que pour beaucoup de non-spécialistes, tous les sites sont déjà répertoriés par les archéologues, et tout terrain non défini comme un site est sans intérêt archéologique. C'est faux. Beaucoup de sites n'ont pas encore été identifiés. La découverte de quelques piècettes peut justement être « l'indice de site » qui permet aux archéologues de le découvrir. « Monnaies isolées » sont donc transformées en « monnaies de site ». Juste un exemple : l'existence même du site du port côtier de Havsmarken (île d'Ærø, Danemark) était complètement inconnu, il y a dix ans. Grâce au détecteur (légal au Danemark[10]), c'est aujourd'hui un site viking majeur avec ses centaines de dirhems et sa cinquantaine

7. Voir discussion plus détaillée, Moesgaard 2006, p. 230 ; 2015, p. 6-9.
8. Je ne rentre pas ici dans le détail de l'exploitation scientifique des trésors sur laquelle on a déjà beaucoup écrit, voir par exemple Moesgaard 2015, p. 6-10 et la thèse novatrice, encore inédite, de Thibault Cardon (Cardon 2016).
9. Cependant, le cas d'un trésor heurté par la charrue puis dispersé sur une grande surface dans le champ n'est pas si rare, voir par exemple Kromann, Watt 1984.
10. Moesgaard 2000 ; 2013.

de deniers carolingiens, éparpillés sur le site et témoignant d'une activité commerciale insoupçonnée au Danemark du IXe siècle[11]. La notion de « site » n'est donc pas statique, et le fait qu'une monnaie ne provienne pas, à première vue, « d'un site » ne suffit pas à lui ôter son intérêt.

Autre cas de figure : la « monnaie isolée » devient trésor. Ainsi, deux deniers carolingiens découverts dans la forêt à Pont-Saint-Pierre (Eure) ont initialement été considérés comme des découvertes isolées. Par la suite d'autres pièces ont été reconnues, et l'ensemble doit être interprété comme un petit trésor[12].

Mais même la « monnaie isolée » véritablement isolée n'est pas dénuée d'intérêt. Lorsqu'on veut étudier la masse monétaire en circulation dans une région, il faut disposer d'un corpus d'une certaine taille. Ici, les « monnaies isolées » fournissent le nombre. À titre d'exemple, dans mon étude sur la circulation des monnaies noires en Haute-Normandie entre 1337 et 1577, c'est seulement grâce à l'accumulation des « monnaies isolées » que j'ai pu distinguer les périodes où la monnaie royale a dominé la masse monétaire des périodes avec une forte composante de monnaies baroniales ou étrangères. Ici, il importe d'enregistrer toutes les monnaies. Le numismate pourrait être tenté d'étudier seulement les monnaies rares ou spectaculaires[13]. Or, il est primordial d'étudier les monnaies communes aussi. Sinon les données sont faussées. Prenons le denier de Fribourg en Suisse, frappé vers 1500 et découvert place de la Pucelle à Rouen. Est-il le témoin d'un contact soutenu entre la Suisse et la Normandie ? Ou juste une monnaie anecdotique, amenée par un voyageur occasionnel ? Parmi les 291 autres monnaies noires répertoriées dans mon étude, il n'y a pas une seule autre pièce suisse. L'hypothèse du voyageur occasionnel l'emporte donc, et il n'est pas besoin de chercher des explications d'un lien soutenu helvetico-normand. En revanche, il y a 21 monnaies bretonnes et plus de 30 provenant des Pays-Bas méridionaux. Ici il s'agit de véritables courants d'une signification économique et historique[14].

De même, si l'on veut examiner les variations chronologiques dans « l'activité monétaire » (intensité des transactions impliquant l'utilisation des monnaies), les découvertes isolées fournissent une documentation de choix, comme l'ont démontré les numismates britanniques[15]. Ici, les « monnaies isolées » offrent un complément aux « monnaies de sites », nécessaire pour disposer d'une documentation suffisament large pour être statistiquement fiable.

Cependant, avec les « monnaies isolées », on ne peut jamais être à 100 % sûr que le lieu de découverte soit véritablement le lieu de perte ou de dépôt. La terre a pu être transportée d'un endroit éloigné, et la monnaie avec elle. Dans ce cas là, il va de soi que le lieu de découverte n'a rien avoir avec la réalité historique qui nous intéresse. Un exemple extrême est les terpens frisons. Ces collines artificielles du Nord des Pays Bas actuels servaient au Haut Moyen Âge à mettre les habitats à l'abri des inondations. Au XIXe siècle, beaucoup de terpens ont été nivelés afin de récupérer et

11. Moesgaard, Uldum 2010. Le nombre de découvertes a largement augmenté depuis la publication de cet article.
12. Moesgaard 1995, p. 93, nos 5.1 et 5.2 ; 2015, no 6.
13. Coupland 1988, p. 9-10 raconte comment les découvertes à Dorestad (Pays-Bas) de deniers au temple de Louis le Pieux (814-840) furent négligées par les numismates au XIXe siècle.
14. Moesgaard 2009 ; Cardon 2012.
15. Blackburn 1989 ; 1993 ; 2003.

vendre comme engrais la terre très fertile car enrichie par les habitations[16]. Les objets archéologiques qui s'y trouvaient ont été déplacés. Il y a donc un risque que certains monnaies découvertes dans le sud des Pays Bas proviennent en réalité de la masse monétaire du nord du pays. Parfois, la terre est transportée de moins loin, tels les déblais des travaux de Rouen déposés vers 1975 à une dizaine de kilomètres en amont au bord de la Seine, où furent par la suite trouvés trois deniers mérovingiens. Ils sont donc des témoins de l'activité monétaire à Rouen[17]. En l'absence d'information sur le transport des déblais, ils auraient pu donner naissance à l'hypothèse – tout à fait concevable, mais néanmoins erronée – de l'existence d'un petit port sur les bords de la Seine.

Ceci dit, la plupart des « monnaies isolées » n'ont probablement pas été transportées bien loin. Et même celles qui ont été transportées de quelques km peuvent sans problème être utilisées pour des études à l'échelle régionale comme celle évoquée plus haut concernant la composition de la masse monétaire en Normandie au bas Moyen Âge, ou les variations de l'activité monétaire. De surcroît, plus on accumule de données, moins les informations faussées par quelques exemplaires comptent dans l'image globale. Mais ceci ne dispense pas du devoir de rechercher un maximum de renseignements sur les circonstances de découverte de chaque monnaie.

Les monnaies sont parfois trouvées à des endroits où on n'imagine pas d'activité monétaire. On est alors enclin à expliquer leur présence par un hypothétique transport de terre récent. Or, elles peuvent bien se trouver sur le lieu d'une activité humaine plus ou moins contemporaine. Par exemple, les « monnaies isolées » sur des champs loin de tout indice d'habitation humaine ont pu être amenées avec le fumier épandu sur les champs comme engrais. La monnaie a alors probablement été perdue au village, ramassée avec les ordures et jetée sur le tas de fumier. Cette pratique semble loin d'être anecdotique et mériterait davantage d'études[18]. Elle nous met en garde contre la conclusion trop automatique que l'absence de découverte de monnaies sur un habitat rural reflète nécessairement l'absence de monnaies dans la société paysanne. Peut-être faut-il chercher les pièces dans les champs !

Je vais étudier de plus près tous ces phénomènes dans un projet de recherche prévu pour 2018/2019 et financé par le mécénnat du ministère de la culture danois/fondation du loto sportif. La prospection à l'aide de détecteur à métaux est légale au Danemark, et la déclaration des découvertes est obligatoire. Le prospecteur enregistre la position de chaque pièce par GPS. Cela nous donne une documentation exceptionnelle de plusieurs milliers de découvertes isolées de pièces en milieu rural. Mon projet concerne la région de Seeland occidentale et s'effectuera en collaboration avec l'archéologue Trine Borake du musée régional qui a élaboré une base de donnée sur toutes les découvertes archéologiques en milieu rural. Cela nous donnera une occasion exceptionelle d'examiner l'utilisation de la monnaie à la campagne au Moyen Âge. Les découvertes de monnaies peuvent être mises en rapport avec la nature des sites – villages, manoirs, moulins, etc. – afin d'établir « la topographie monétaire ».

16. Lebecq 1979.
17. Lafaurie, Pilet-Lemiere 2003, p. 305, nos 76.540.9.1 à 3 [par erreur Elbeuf pour Belbeuf].
18. Bompaire 1994, p. 25 et Dyer 1998, p. 36 évoquent ce phénomène. Thibault Cardon y travaille actuellement. Il a mis en évidence qu'à l'époque moderne, il peut s'agir de déchets non pas du village même, mais de la ville la plus proche.

L'absence de découvertes de monnaies sur un site peut s'expliquer soit par une réelle absence de monnaies à l'époque, soit – tout simplement – par une absence d'activité archéologique de nos jours. L'ampleur du phénomème « monnaies dans le fumier » évoqué plus haut peut être évaluée. Et le tout sur une échelle considérable qui dépasse l'anecdotique et aura valeur d'exemple.

Pour conclure, on peut diviser les découvertes isolées en plusieurs catégories de valeur documentaire variable. Les « monnaies de site » comprennent la sous-catégorie « monnaies de fouille ». L'information stratigraphique individuelle pour chaque monnaie en fait une documentation de qualité supérieure pour l'étude de l'utilisation de la monnaie d'antan. Les « monnaies de site » non issues de fouilles sont précieuses par leur affiliation à un site, dont la nature nous informe sur la « topographie monétaire ». Les « monnaies isolées » sont certes moins parlantes pour le chercheur, mais elles fournissent la masse documentaires pour des recherches sérielles. De surcroît, si l'on pousse les recherches, certaines d'entre elles peuvent gagner en interêt et dévenir « monnaie de site ». Il faut donc obligatoirement s'efforcer de documenter toute découverte, même la plus modeste, en notant le plus précisement possible son endroit et ses circonstances de découverte.

Bibliographie

Blackburn 1989 : M. Blackburn, Znaleziska pojedyncze jako miara aktywnosci monetarnej we wczesznym sredniowieczu [Single-finds as a measure of monetary activity in the Early Middle Ages], *Prace i Materialy, Museum archeologicznego i etnograficznego w Lodzi*, 9, Lodz, 1989, p. 67-85, resumé anglais.

Blackburn 1993 : M. Blackburn, Coin circulation in Germany during the early Middle Ages. The evidence of the single finds, dans B. Kluge (dir.), *Fernhandel und Geldwirtschaft*, Sigmaringen, 1993, p. 37-54.

Blackburn 2003 : M. Blackburn, Productive sites and the pattern of coin loss in England, 600-1180, T. Pestell, K. Ulmschneider (dir.), *Markets in Early Medieval Europe*, Bollington, 2003, p. 20-36.

Bompaire 1994 : M. Bompaire, Trouvailles isolées de monnaies médiévales et circulation monétaire, *Numismatique et archéologie* (*Les dossiers de la Monnaie*, 5), 1994, p. 20-25.

Cardon 2012 : T. Cardon, Les petites monnaies étrangères en Normandie aux xive-xve siècles : provenances, modalités d'introduction et circulation, dans P.-M Guihard, J. Chameroy (dir.), *La Normandie dans l'Europe du Nord-Ouest. Circulation monétaire et réseaux d'échange de la fin de l'Indépendance gauloise à la fin du Moyen Âge*, Caen, 2012, p. 207-228.

Cardon 2016 : T. Cardon, *Les usages des monnaies médiévales*, Thèse inédite, EHESS, Paris, 2016.

Caron 1886 : E. Caron, « Trouvaille de monnaies du xie siècle », *ASFN*, X, 1886, p. 482-484.

Carre 2011 : F. Carre, *L'archéologie en Haute-Normandie. Bilan des connaissances*. Tome 1. *Le Haut Moyen Âge*, Rouen / Le Havre, 2011.

Coupland 1988 : S. Coupland, Dorestad in the Ninth Century: the Numismatic Evidence, *Jaarboek vor Munt- en Penningkunde*, 75, 1988, p. 5-26.

Dyer 1998 : C. Dyer, Peasants and coins: the use of money in the Middle Ages, *BNJ*, 67, 1997 (1998), p. 30-47.

Kromann, Watt 1984 : A. Kromann, M. Watt, Skattefundet fra Smørenge », *Nationalmuseets Arbejdsmark*, 1984, p. 29-41.

Lafaurie, Pilet-Lemiere 2003 : J. Lafaurie, J. Pilet-Lemiere, *Monnaies du Haut Moyen Âge découvertes en France (v^e^-viiie siècle)* (*Cahiers Ernest-Babelon* 8), Paris 2003.

Lebecq 1979 : S. Lebecq, De la protohistoire au Haut Moyen Âge : le paysage des « terpen » le long des côtes de la mer du Nord, spécialement dans l'ancienne Frise, *Le paysage rural : réalités et représentations (Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 10e congrès)*, Lille, 1979, p. 125-151.
Mantel 1997 : E. Mantel, *Le sanctuaire de Fesques « Le mont du val aux moines »*, *Seine-Maritime* (Nord-Ouest Archéologie, 8), Berck-sur-Mer, 1997.
Merson, Woodhead 1997 : R.A. Merson, P. Woodhead, Deux deniers rares ou inédits de Richard Ier, duc de Normandie (942-996), *BSFN*, 52-6, 1997, p. 123-125.
Moesgaard 1995 : J.C. Moesgaard, Stray Finds of Carolingian Coins in Upper Normandy, France, *Studia numismatica*, Tallinn, 1995, p. 87-102.
Moesgaard 2000 : J.C. Moesgaard, Le détecteur à métaux : les expériences danoise et anglaise, *Les nouvelles de l'archéologie*, 79, 2000, p. 57-61.
Moesgaard 2006 : J.C. Moesgaard, Single Finds as Evidence for Coin Circulation in the Middle Ages – Status and Perspectives, *Nordisk Numismatisk* Årsskrift, 2000-2002 (2006), p. 228-275.
Moesgaard 2009 : J.C. Moesgaard, La circulation des monnaies noires en Haute-Normandie, 1337-1577, *RN*, 2009, p. 221-305.
Moesgaard 2013 : J.C. Moesgaard, Pour un débat dépassionné sur les détecteurs à métaux, dans P.-M. Guihard, D. Hollard (dir.), *De Nummis Gallicis. Mélanges de Numismatique celtique offerts à Louis-Pol Delestrée* (RTSENA 5), Paris, p. 93-99.
Moesgaard 2015 : J.C. Moesgaard, *Les trésors monétaires médiévaux découverts en Haute-Normandie (754-1514)* (Moneta 183), Wetteren, 2015.
Moesgaard à paraître : J.C. Moesgaard, L'apport des contextes archéologiques à la compréhension des monnaies de fouille, dans S. Frey-Kupper, N. Jacot, C. Stannard, M. Nick (dir.), *Contexts and the Contextualization of Coin Finds. Proceedings of the Sixth International Colloquium of the Swiss Group for the Study of Coin Finds, Geneva, March 5th–7th 2010*, (ENH 8), Lausanne, à paraître.
Moesgaard, Uldum 2010 : J.C. Moesgaard, O. Uldum, Havsmarken, dans M. Andersen, P.O. Nielsen (dir.), *Danefæ, skatte fra den danske muld*, Copenhague, p. 165-169.
Schiesser 2017 : P. Schiesser, *Monnaies et circulation monétaire mérovingiennes (vers 670-vers 750). Les monnaies d'argent de Touraine* (*Recherches et Travaux de la Société d'Études numismatiques et archéologiques*, 7), Paris, 2017.

Christian CHARLET*, Jean-Yves KIND**

Un double tournois en or du duc de Sully (1642) provenant de l'ancienne collection royale conservée aux MMA (Cabinet des médailles) de la BnF

En poursuivant l'examen de l'Inventaire des monnaies d'or et d'argent de la collection du roi entrepris par nos soins depuis 2015[1], notre attention a été appelée par un double tournois en or au millésime 1642, frappé par le duc de Sully, Maximilien-François de Béthune, prince souverain de Boisbelle-Henrichemont en Berry. Ce prince

* Membre titulaire de la Société française de numismatique. Ancien historien Ville de Paris.
** Chargé des monnaies françaises au DMMA de la BnF.
1. *BSFN*, septembre 2015, p. 185-190.

était le petit-fils du grand Sully, ministre des finances de Henri IV, à la mort duquel il avait directement succédé fin décembre 1641. Maximilien-François, qui avait épousé Charlotte Séguier fille du chancelier de France, régna pendant vingt ans sur la principauté de Boisbelle-Henrichemont, décédant en 1661.

La présence de doubles tournois et de deniers tournois en argent dans la collection du roi n'est pas fréquente sans être pour autant exceptionnelle : on y trouve des doubles ou des deniers, de Henri III à Louis XIV, ainsi que des princes souverains de Dombes, de Charleville et de Sedan[2]. En revanche, les doubles tournois en or ne sont que deux : l'un de Louis XIII au millésime 1617 et celui-ci de Boisbelle-Henrichemont qui nous intéresse.

En raison d'erreurs ou de lacunes dans les ouvrages de nos devanciers concernant cette principauté[3], nous avons dû réécrire l'histoire monétaire de celle-ci à partir de documents d'archives irréfutables.

Le 31 août 1605, par devant notaire à Paris[4], le ministre Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, avait acheté à Charles de Gonzague, duc de Nevers et duc de Rethel, prince souverain d'Arches-sur-Meuse et futur fondateur de Charleville, la terre souveraine de Boisbelle-en-Berry située à une vingtaine de kilomètres au nord de Bourges[5]. L'année suivante 1606, Maximilien devenait propriétaire de la terre et du château de Sully-sur-Loire au nord de Boisbelle ; Henri IV le faisait alors duc de Sully et pair de France.

De son côté, Charles de Gonzague décidait, la même année, de créer dans sa principauté d'Arches une ville nouvelle à laquelle il donnera le nom de Charleville en 1608. Sully décida alors de construire à son tour dans sa principauté de Boisbelle, fraîchement acquise, une autre ville nouvelle à laquelle il donna le nom d'Henrichemont en l'honneur de Henri IV. La terre souveraine de Boisbelle prit ainsi le nom de principauté de Boisbelle-Henrichemont[6].

Dès 1613 Sully envisage d'y battre monnaie mais c'est seulement en 1635 qu'il emboîta le pas à quelques grands seigneurs français ou étrangers possesseurs de principautés souveraines, enclavées dans le royaume de France ou frontalières, lorsque ces derniers se mirent à frapper massivement des doubles de cuivre imités du double tournois français[7]. On connaît ainsi des doubles tournois à son nom et à son effigie, imités des doubles tournois royaux, aux millésimes 1636 et 1637. Un exemplaire millésimé 1636 en argent est conservé au Cabinet des médailles : nous y reviendrons plus loin (figure 1).

2. Gamma 46 : série des monnaies royales et seigneuriales françaises p. XXXV-XLV et série de Mantoue pour Charleville p. LXXVIII.
3. Duby 1790, t. 1, p. 91, qui reprend certaines erreurs commises par Du Cange, mélangées à des informations exactes ; P.A. 1858, p. 305-306 qui recopie Duby sans discernement, notamment la date erronée 1597 au lieu de 1605 ; Legros 1984, p. 546, qui reprend les affirmations erronées de P.A. ; Duplessy 2004, p. 158, qui se dispense d'historique et fixe à 1606 (duché de Sully), au lieu de 1605, la souveraineté de Maximilien de Béthune sur la terre de Boisbelle. Nous appelons les Sully par leurs noms d'époque, sans les numéros I et III donnés par P.A.
4. A.N., Minutier central, Et. LXXIII, cf. Aristide 1990, p. 106-112.
5. À proximité de Mennetou-Salon et à l'ouest de Sancerre.
6. Boyer 1904, p. 113-140.
7. Boyer 1876, p. 295-309 ; Blanchet 1897, p. 197-202.

Le 24 avril 1637, la Cour des monnaies de Paris rend un arrêt ordonnant le décri de tous ces doubles seigneuriaux imités du double tournois français[8]. Sully se soumet. Il cesse ses émissions de doubles tournois et, sans doute à titre protestataire, émet à quelques exemplaires un rarissime demi-franc d'argent millésimé 1637 sur lequel la légende rappelle les services qu'il a rendus au roi de France. La Monnaie d'Henrichemont tombe alors en chômage.

Les 11, 12 et 13 décembre 1641, le juge garde de cette Monnaie, théoriquement fermée, constate qu'elle fonctionne irrégulièrement et de manière intensive afin de fabriquer massivement des doubles tournois illégaux qui sont écoulés dans la ville voisine de Bourges. Il remarque que les fraudeurs bénéficient d'importantes complicités locales, parmi les autorités et les notables, voire le procureur de Sully lui-même[9] ! Ce dernier meurt quelques jours après, le 22 décembre. Était-il au courant de cette fabrication illégale ? Si oui, l'a-t-il couverte ? Ou bien, compte tenu de son grand âge (82 ans) et de son état de santé, les fraudeurs n'auraient-ils pas bénéficié de la complaisance du petit-fils et héritier Maximilien-François qui succède à Sully dès le décès de celui-ci connu ? La question mérite d'être posée.

La frappe du double tournois en or prend alors toute sa signification. La fabrication de cette monnaie, offerte au roi puisqu'elle se trouve dans sa collection en 1685 et qu'on n'en connaît pas d'autre exemplaire[10], permet de penser que, par ce cadeau fait à Louis XIII et accepté par ce dernier, le nouveau prince de Boisbelle-Henrichemont a voulu obtenir l'agrément royal afin de pouvoir reprendre sans risques la fabrication des doubles tournois à Henrichemont, nonobstant le décri de 1637 précité et la fabrication frauduleuse de décembre 1641 interrompue par la mort de Sully survenue quelques jours après l'intervention du juge garde (11-22 décembre 1641).

Ce double tournois en or, qui est particulièrement soigné quant à sa gravure et à sa frappe, a été décrit de manière inexacte par Faustin Poey d'Avant en 1858 et Dominique Legros en 1984 ; Jean Duplessy en a ignoré l'existence en 2004[11]. En outre, le dessin de Léon Dardel qui reproduit parfaitement cette pièce d'or, a été attribué fallacieusement, par ces trois auteurs, au double tournois commun de Maximilien-François dont il diffère par la légende et par la qualité de la frappe[12].

Dans l'inventaire des monnaies de la collection royale, le double tournois en or de Maximilien-François est répertorié comme suit dans le chapitre « Bouillon », immédiatement après trois monnaies d'or de la principauté de Château-Regnault[13] :

« MF • (lettres liées, le F dans le M) D. Bethune P • S • DHENRICHE. Son Buste.
R/ Double tournois, 1642. Un écu entouré de fleurs de Lis ».

8. Constans 1658, p. 313 ; MF 1888, nº 257 ; Engel, Serrure 1887, nº 6984 ; Depeyrot 1997, nº 457.
9. Charlet *et al.* 1991a, p. 20 et 37-41.
10. Gamma 46, p. 35-36.
11. P.A. 1858, p. 308, nos 2102 et 2103 et pl. XLVI, nº 4 ; Legros 1984, p. 550, nº 1589 (dessin avec le nº 1586) ; Duplessy 2004, p. 159-160, nos 661 et 661A.
12. Il est surprenant que ces trois auteurs, l'un après l'autre, n'aient pas remarqué cette discordance entre le dessin de Dardel (exemplaire en or donné au roi) et la description du double tournois commun. La description du double tournois en or donné par P.A. est fantaisiste (nº 2103) ; elle est reprise par Legros (nº 1589) qui n'est pas venu voir la pièce au Cabinet des médailles.
13. Gamma 46, p. 35-36.

L'observation attentive de la monnaie permet de compléter cette description du XVIIe siècle en la détaillant ainsi (figure 2) :

D/ MF • D • BETHVNE • P • S • DHENRICHE •
Petit buste cuirassé du prince, tourné à droite, avec un grand col plat rabattu sur la cuirasse, une mèche de cheveux enrubannée descendant presque jusqu'au bas du col[14].

R/ + • DOVBLE • TOVRNOIS • 1642 • H • [15]
Dans un cercle, petit écu de Béthune sur champ fleurdelysé formé de huit lis dont deux incomplets (en haut et en bas).
BnF 451 et 1570. Poids : 3,30 g ; diamètre : 19 mm.

Observations

1. On remarquera que le revers de cette pièce est identique à celui des doubles tournois frauduleux précités, au millésime 1641 avec le buste de Sully. En particulier, on y retrouve, en fin de légende, la lettre H attribuée au commis à la fabrication, un certain Challons qui avait succédé en 1641 au précédent maître Jean Levrat ou Leveraud décédé en cours d'année[16].
   Le maintien de Challons par Maximilien-François, après sa forfaiture constée par le juge garde les 11-13 décembre 1641, accrédite l'hypothèse énoncée plus haut selon laquelle le prince pouvait être au courant de la fabrication frauduleuse.
2. La fabrication des doubles tournois communs, à partir de la pièce d'or comme modèle à l'exception des lettres M et F qui ne sont pas liées sur les espèces communes, suit naturellement la frappe de l'essai en or offert au roi[17]. Toutefois, Jean Duplessy a découvert en 1986 dans le trésor de Thiviers un exemplaire de Maximilien-François avec le millésime 1641[18]. À l'époque, l'auteur concluait qu'il s'agissait d'une erreur des monnayeurs qui avaient utilisé par inadvertance un coin destiné à la fabrication précédente illégale quelques semaines plus tôt[19].

14. Cette mèche et, plus encore, le ruban qui l'accompagne sont peu visibles sur les exemplaires communs. Les descriptions des auteurs précités ne les mentionnent pas.
15. Cette croix est une croix pattée, différente de la croix rencontrée sur les doubles tournois de Sully.
16. En 1635, pour Blanchet 1897, p. 193, ce maître est Jean Levrat. En 1641, dans le document publié par Charlet *et al.* 1991a, p. 37-41, il est indiqué comme s'appelant Leveraud. Le personnage est apparemment le même, Levrat pouvant s'écrire Levrot, d'où Leveraud. Challons est écrit Chalon en 1635.
17. La frappe des espèces communes peut être concomitante de celle de la pièce d'or mais, compte tenu des informations qui précèdent, elle ne saurait être antérieure à ce cadeau offert au roi pour faire accepter l'émission des pièces communes.
18. Duplessy 1986, p. 39-51 ; Charlet *et al.* 1991a, p. 21 ; 1991b, p. 143.
19. Duplessy 1986, p. 43 : « La dernière pièce remarquable est un double tournoi (sic) de Maximilien III de Béthune, prince souverain d'Henrichemont et Boisbelle (no 1091), au millésime 1641. Cette date est inédite et l'exemplaire, probablement unique : tous les doubles de Maximilien III retrouvés avant l'étude de notre trésor sont de 1642. Faute de documents, je ne puis savoir si le double a été réellement fabriqué en 1641, ou si un monnayeur, en 1642, aura pris par erreur un coin 1641 de Maximilien Ier (Sully). La seconde hypothèse est cependant plus vraisemblable puisque Maximilien Ier est mort le 22 décembre 1641 et qu'on n'a pas eu sans doute le temps de graver de nouveaux coins au portrait de son successeur avant le début de l'année suivante ». La photo montre « tournois » et non « tournoi ».

Nous partageons cette manière de voir de J. Duplessy exprimée en 1986 car elle relève du bon sens et trouve confirmation dans d'autres cas semblables, même si, en 2004, il fait débuter à 1641 sans explication la fabrication des doubles tournois de Maximilien-François[20].

3. Courant 1642, Challons (différent H) restant commis à la fabrication, un nouveau graveur exercera à la Monnaie d'Henrichemont. Il gravera un nouveau portrait du prince en prenant pour différent une étoile placée en début de légende de l'avers. On ne connaît pas de double tournois au millésime 1643.
4. Dès le début du règne de Louis XIV, la fabrication de l'ensemble des doubles, tant royaux que seigneuriaux, fut interdite et la régente ordonna la démolition des moulins, presses et autres ustensiles servant à la fabrication des doubles ; en outre, les exemplaires mis en circulation voyaient leur cours réduit de deux à un denier tournois[21]. Maximilien-François, pair de France et fort de sa parenté avec le chancelier Séguier, s'adressa alors au jeune roi Louis XIV pour faire reconnaître définitivement ses droits monétaires afin de pouvoir fabriquer d'autres espèces que le double tournois, puisque celui-ci était décrié et interdit de fabrication.
   En janvier 1644, le roi accorda à Maximilien-François des lettres patentes en forme de Déclaration qui reconnaissaient sa souveraineté sur Boisbelle-Henrichemont, « avec les pouvoirs de battre monnoye d'or et d'argent et tous les autres droits qui appartiennent à seigneurs souverains ». La Cour des aides enregistra ces lettres dès le 5 mars mais la Cour des monnaies n'avait pas encore rendu son arrêt d'enregistrement en juin. Cela détermina Maximilien-François à présenter une requête le 14 juin 1644 afin d'obtenir cet enregistrement[22].
   Dix années passèrent, pendant lesquelles Maximilien-François se fit remarquer comme frondeur, avant que la Cour ne rende son arrêt d'enregistrement le 17 mars 1654. Mais la Cour assortit son enregistrement d'une exigence matérielle qui rendait inopérant le privilège monétaire du prince de Boisbelle-Henrichemont. La Cour lui reconnaissait le droit de battre monnaie dans sa principauté mais en même temps elle lui interdisait d'enlever dans le royaume les matières d'or et d'argent nécessaires à la fabrication. C'était ainsi réduire les émissions éventuelles du prince aux seules espèces de cuivre alors que ces dernières n'étaient plus frappées dans le royaume après le décri des deniers tournois[23].
   Maximilien-François renonça alors de fait aux émissions monétaires, se contentant de faire frapper des jetons en 1659 à Paris[24].
5. Dans le registre gamma 46, où figurent un double tournois d'argent d'Arches-Charleville et un autre de Sedan, nous n'avons pas trouvé trace du denier tournois en argent de Sully au millésime 1636 (figure 1) ni du demi-franc d'argent au millésime 1637 (figure 3). Ces deux pièces furent répertoriées en 1858 par Poey d'Avant qui signale même qu'à l'époque le Cabinet des médailles possédait 3 exemplaires du demi-franc ; deux en furent échangés à Benjamin Fillon qui les

20. Duplessy 2004, p. 160, nº 661 (avec « tournois »).
21. Constans 1658, p. 319 ; MF 1888, nº 330 ; Engel, Serrure 1887, nos 7004, 74006 et 7010 ; Depeyrot 1997, nos 554, 556, 582.
22. Arbez, Charlet 1995, p. 56 ; Blanchet 1897, p. 198 ; Duby 1790, t. 1, p. 91.
23. Constans 1658, p. 331 ; MF 1888, nº 327 ; Engel, Serrure 1887, nº 7746 ; Depeyrot 1997, nº 7000.
24. Bordeaux 1912, p. LXIII-LXIX.

mit dans le commerce[25]. Ces monnaies exceptionnelles ne furent pas données au roi puisqu'elles ne figurent pas dans l'inventaire de la collection royale. Peut-être y entrèrent-elles ultérieurement à l'occasion de la cession de la collection du duc de Bourbon-Verneuil qui, après avoir résigné l'évêché de Metz, avait épousé Charlotte Séguier la veuve de Maximilien-François[26] : c'est une hypothèse à étudier[27].

Figures 1-3 (agrandissement x 1,5).

25. P.A. 1858, p. 306.
26. Henri de Bourbon, duc de Verneuil (1601-1682), fils de Henri IV et d'Henriette de Balzac d'Entraigues, marquise de Verneuil. Nommé évêque de Metz en 1612, il battit monnaie en cette qualité dans les années 1620 à Vic-sur-Seille ; il résigna son évêché au profit de Mazarin. Prince légitimé, il devint duc et pair de France en 1661 avant d'épouser en 1668 Charlotte Séguier, fille du chancelier de France, qui était alors veuve de Maximilien-François de Béthune depuis 1661. Sur le rôle d'Henri de Bourbon-Verneuil come collectionneur ainsi que sur la vente de sa collection au roi par Charlotte Séguier, voir Sarmant 2003, p. 62-64.
27. Nous remercions bien vivement Marc Bompaire de nous avoir précisé, au cours de la séance, que l'inventaire après décès de Maximilien de Béthune, récemment publié par le professeur Bernard Barbiche, ne contenait pas de monnaies mais seulement des médailles. Par ailleurs, ce document fait apparaître des tensions entre le grand-père et le petit-fils, ce qui accrédite notre hypothèse concernant le rôle équivoque de Maximilien-François dans la fabrication frauduleuse de 1641.

Bibliographie

ARISTIDE 1990 : I. ARISTIDE, *La fortune de Sully*, Paris, 1990.

ARBEZ, CHARLET 1995 : F. ARBEZ, Chr. CHARLET, Les droits monétaires des Sully, princes (protestants) établis par les textes, *CahNum*, 124 (juin 1995), p. 55-60.

BLANCHET 1897 : A. BLANCHET, Bail de la Monnaie d'Henrichemont en 1635, *RN*, 1897, p. 197-202.

BORDEAUX 1912 : P. BORDEAUX, Procès-verbal de présentation des coins de jetons en 1659, *RN*, 1912, p. LXIII-LXIX (indiqué par erreur XLIII).

BOYER 1876 : H. BOYER, La monnaie d'Henrichemont, *Mémoires de la Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher*, 2e série, t. III, 1876, p. 295-309.

BOYER 1904 : H. BOYER, *Histoire de la principauté de Boisbelle-Henrichemont*, Paris, 1904 (chapitre : « Fondation de la ville de Henrichemont », p. 111-166).

CHARLET *et al.* 1991a : F. ARBEZ, Chr. et O. CHARLET, E. KLEJNOT, Le monnayage de la principauté de Boisbelle-Henrichemont, *CahNum*, 108 (juin 1991), p. 19-21 et 37-41.

CHARLET *et al.* 1991b : Chr. et O. CHARLET, M. HOURLIER, Monnaies de Boisbelle-Henrichemont (suite), *CahNum*, 109 (septembre 1991), p. 43.

CONSTANS 1658 : G. CONSTANS, *Traité de la Cour des monnoyes et de l'estendue de sa jurisdiction*, Paris, 1658.

DEPEYROT 1997 : G. DEPEYROT, *Imprimés monétaires royaux*, Moneta, Wetteren, 1997.

DIEUDONNÉ 1936 : A. BLANCHET, A. DIEUDONNÉ, *Manuel de numismatique française*, 4 vol., 1912-1936, t. IV (Dieudonné), Paris, 1936, p. 103.

DUBY 1790 : P.A. TOBIESEN DUBY, *Traité des monnoies des barons*, 2 vol., Paris, 1790, t. I, p. 91-93 et pl. XXIV nos 1-7.

DUPLESSY 1986 : J. DUPLESSY, *Trésors de doubles tournois du XVIIe siècle découvert en Périgord*, *Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord*, CXIII, 1986, p. 39-51 (Trésor de Thiviers).

DUPLESSY 2004 : J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises féodales*, t. I, Paris, 2004.

ENGEL, SERRURE 1887, A. ENGEL, R. SERRURE, *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française*, 2 vol. et suppl., Paris, 1887-1889.

GAMMA 46 *: Inventaire des monnoies d'or et d'argent du cabinet du roy*, vers 1685, paraphé par Gros de Boze en 1722.

LEGROS 1984 : D. LEGROS, *Monnaies féodales françaises*, chez l'auteur, 1984, p. 546-550.

MF 1888 : Collection d'ordonnances monétaires imprimées, léguée au Cabinet des médailles par Arnold Morel-Fatio, 1888.

P.A. 1858 : F. POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, 3 vol., Paris, 1858-1862, t. I (1858), p. 305 et suiv. et pl. XLVI.

SARMANT 2003 : Th. SARMANT, *La République des médailles*, Paris, 2003.

Olivier MICHEL*

Une rare variété du liard de billon pour Gaston d'Orléans, oncle du roi, usufruitier de la principauté de la Dombes

Il y a plus de trente ans, l'occasion nous avait été donnée de publier dans le Bulletin de notre Société[1] une monnaie inédite de la Dombes pour la Grande Mademoiselle,

* Membre correspondant de la SFN, doctorant du CRBC de l'Université de Bretagne Occidentale, Brest ; courriel : numisren@yahoo.fr.

1. MICHEL 1984, p. 525.

Anne-Marie-Louise d'Orléans. Il s'agissait d'un liard de billon inconnu des auteurs de référence, Mantellier en 1844[2], Poey d'Avant en 1862[3] ou Caron en 1882[4], car attribué par erreur à Marie de Bourbon-Montpensier, sa mère. Seule la différence de date pouvait faire changer l'attribution de cette petite monnaie mal frappée (au marteau) et souvent rognée.

Nous avons retrouvé un type particulier d'un autre liard de billon de la Dombes, mais cette fois pour Gaston d'Orléans, père de la première et époux de la seconde.

A/ ...TR • RVSVFRP... G. couronné entouré de trois fleurs de lis
R/ +DNS....1650 A Croix pattée échancrée et évidée, anglée de feuilles.
Billon. Poids : 0,57 g ; diamètre : 16 mm.

Figure 1 (agrandissement x 1,5).

Le hasard nous a permis, quelques jours avant la présentation à notre Société de la monnaie précédente, d'en retrouver un autre exemplaire comportant une légende presque compète et d'un millésime varié.

Figure 2 (agrandissement x 1,5).

A/ +GAST • PATR • R • VSVFRP OM. G couronné entouré de trois fleurs de lis
R/ ..NS • ADIVTOR MEVS...1649 (?). Croix pattée échancrée et évidée, anglée de feuilles.
Billon. Poids : 0,64 g ; diamètre : 16 mm.

La légende de ces monnaies est à rapprocher de celle du sol de quinze deniers de billon rapporté par Divo[5] sous le nº 188, à savoir « GAST • PATR • R • VSVFR • PR DOM » (Gastonus patruus Regis usufructuarius principatus Dombarum). Gaston y fait mention de son état d'oncle paternel du Roi, alors que jusqu'en 1643 il excipait de son état de frère unique du Roi.

2. Mantellier 1844.
3. Poey d'Avant 1862.
4. Caron 1882.
5. Divo 2004.

Les autres liards de billon de Gaston rencontrés habituellement portent diverses légendes abrégées en français, à savoir « GASTON • VS • D • L • SOV • D • D » (Divo 193) ou de façon équivoque « GASTON • VSVF • PRINC • DOMB » (Divo 189), qui peut se lire en latin ou en français.

Mantellier signale toutefois page 73 sous le nº 84 (planche IX, nº 7) un liard dont il donnera la légende du droit comme « GAST • PATR... », alors que le dessin qu'il en fait ne nous laisse déchiffrer que « ..ST • PATR... ». Cette monnaie sera reprise par Poey d'Avant sous le nº 5216, avec la légende « +GAST-PATR... » en gardant dans les planches le dessin de Mantellier (planche CVIII, nº 5).

Sirand[6] fait par ailleurs mention page 57, sous le nº 48, d'un liard à la légende incomplète, comme celui rapporté aujourd'hui, qu'il lisait « G...FR • R • V...OM », du même millésime 1650. Il est vraisemblable que la lecture en ait été erronée, car en 1650, Gaston n'était plus le frère mais l'oncle du Roi, si bien que la légende devrait être rétablie en « G...TR • R • V...OM », compatible avec celle de la monnaie rapportée ici.

Nous remercions par ailleurs M. Bompaire de nous avoir signalé un exemplaire se rattachant à cette série trouvé en 1988 dans les fouilles (inédites) de Saint-Clément de Mâcon (cote 88-371-03) qu'il avait eu à identifier et lu comme suit :)AST PATR • A() G couronné entre 3 lys. R/)OR(), croix « du Saint Esprit », en prenant pour la base d'un A ce qui devait être la base d'un R.

La monnaie rapportée dans cet article précise donc la légende des exemplaires de Mantellier et de Sirand en donnant un millésime, 1650, qui est celui de l'année de l'émancipation de la Grande Mademoiselle, le 7 décembre.

Une fois encore, l'aspect ingrat des petites monnaies de billon de la Dombes et leurs légendes souvent incomplètes nous ont permis d'attirer l'attention sur une variété de légende, particulière à deux titres pour un liard de cette principauté, que ce soit l'utilisation du latin ou la mention du nouveau degré de parenté avec le roi, son neveu Louis XIV. Le désintérêt porté à ce monnayage est confirmé par le fait que nous en ayons récemment acquis un exemplaire de date encore inédite, inconnue de Divo dont l'ouvrage, utile, n'est pas sans défauts. Cet exemplaire est daté de 1641, comme en témoigne l'illustration (figure 3). Il pèse à 0,68 g pour un diamètre de 17 mm.

Figure 3 (agrandissement x 1,5).

L'étude attentive des plateaux des membres de notre Société devrait certainement nous en faire connaître d'autres millésimes. Il ne serait même pas très étonnant, comme l'a montré Chr. Charlet[7], que certains présentent un millésime postérieur à l'émancipation de la souveraine.

6. Sirand 1848.
7. Charlet 1996 ; 2015.

Consulté par nos soins, ce dernier nous a apporté les précisions suivantes : « Le liard 1650 découvert par le Docteur Michel, avec la mention « Gaston oncle du roi » (et non pas « parrain du roi » selon la traduction erronée de J. Duplessy[8]) a été fabriqué par Ulrich Siegler, fermier de la Monnaie de Dombes, en vertu d'un bail monétaire accordé par Gaston en 1648. Ce dernier toutefois, peu satisfait de Siegler et désireux de faire fabriquer des deniers tournois de cuivre à l'imitation des deniers tournois créées en 1648, plus rentables que les liards, déposséda Siegler en 1650 de son bail au profit du fermier général de la souveraineté de Dombes, Jean Crottier, seigneur Desmaretz.

Apparemment, Desmaretz renonça à la fabrication des liards au profit des deniers tournois et utilise l'argent-métal initialement destiné aux liards – pour frapper les espèces d'argent au nom et à l'effigie de Gaston aux millésimes 1651 et 1652. La Grande Mademoiselle, que Louis XIV avait émancipée le 7 décembre 1650, lui avait en effet prescrit le 9 mars 1652 de continuer à frapper au nom et à l'effigie de Gaston jusqu'à nouvel ordre. Théoriquement, on pourrait rencontrer des liards au millésime 1651 fabriqués par Desmaretz, mais c'est assez peu probable. Il est vraisemblable que la frape des liards reprit en 1654-1655 (à quel nom ? Gaston ou bien Marie, pour Anne-Marie-Louise ?) puisque la prolifération des liards de Dombes et d'Orange justifia la création par Louis XIV, en 1655-1656, du liard de billon de Lyon (3 types) destiné à « purger » les provinces françaises entourant Lyon de ces liards seigneuriaux parasites. Ces pièces n'ont pas été retrouvées à ce jour.

Le dépouillement en cours des archives de la principauté de Dombes, partiellement effectué par A. de Longpérier au XIXe siècle afin de corriger Poey d'Avant, mais négligé par J. P. Divo et J. Duplessy, devrait nous apporter des éclaircissements sur la fabrication de ces liards entre 1650 et 1679, date ultime de leur fabrication constatée par Longpérier et attestée par les archives.

Bibliographie

CARON 1882 : E. CARON, *Monnaies féodales françaises*, Paris, 1882.

CHARLET 1996 : Chr. CHARLET, Monnaies de la princesse de Dombes, Anne-Marie-Louise de Bourbon-Orléans-Montpensier au nom et à l'effigie de son père, Gaston d'Orléans, *BSFN* (juin 1996), p. 149-150.

CHARLET 2015 : Chr. CHARLET, Une ordonnance monétaire inédite de la Grande Mademoiselle donnée à Versailles en 1674, *BSFN* (juin 2015), p. 155-158.

DIVO 2004 : J.-P. DIVO, *Numismatique de Dombes*, Corzoneso, 2004.

DUPLESSY 2010 : J. DUPLESSY, *Les Monnaies françaises féodales*, t. II, 2010.

MANTELLIER 1844 : P. MANTELLIER, *Notice sur la Monnaie de Trévoux et de Dombes*, Paris, 1844.

MICHEL 1984 : O. MICHEL, Un liard inédit de la Grande Mademoiselle pour la Dombes, *BSFN* (juin 1984).

POEY D'AVANT 1862 : F. POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, vol. 3, Paris, 1862.

SIRAND 1848 : A. SIRAND, *Monnaies inédites de Dombes*, Bourg en Bresse, 1848.

8. DUPLESSY 2010, nº 2988, p. 327.

François JOYAUX*

Nouvelles données sur les monnaies honorifiques annamites marquées PIERRE et les ateliers privés de fabrication (1903-1939)

En avril 2015, notre collègue Jean-Pierre Garnier a publié dans ce *Bulletin* un article intitulé « À propos des 'pseudo-flans' de monnaies d'or annamites marqués 'PIERRE' »[1]. Nous en avons pris connaissance avec grand intérêt. Certaines de ses remarques nous ont semblé justifiées, mais d'autres ne nous paraissent pas recevables, aussi nous a-t-il paru nécessaire de revenir sur l'origine et la nature de ces monnaies honorifiques.

Notre collègue, tout d'abord, insiste, à juste titre, sur la nécessité d'une « collecte minutieuse et intensive » des monnaies concernées et l'établissement d'un corpus. Dans cet esprit, il présente six monnaies qui paraissent aller dans le sens de sa démonstration, mais il en est d'autres qui nous semblent aller dans le sens contraire. Pour notre part, nous préférons faire porter la discussion sur un corpus élargi, tel que nous le connaissons aujourd'hui, soit quatorze exemplaires et non six, à savoir :

Monnaies honorifiques annamites marquées PIERRE

Type	*Règne*	*Dates*	*Poids*	*Module*	*Provenance*
1. Philong*	Thành Thái	1889-1907	15,47 g	c. 30 mm	Coll. Green av 1954
2. Philong	Thành Thái	1889-1907	17,67 g	31 mm	Coll. particulière
3. Philong	Thành Thái	1889-1907	22,49 g	36 mm	Baldwin's 2007
4. Philong*	Thành Thái	1889-1907	27,33 g	35,4 mm	Spink 1982
5. Philong*	Thành Thái	1889-1907	29,01 g	35 mm	Kunker 2011
6. Philong	Thành Thái	1889-1907	29,89 g	35,5 mm	Coll. particulière
7. Long Văn	Thành Thái	1889-1907	26,00 g	38 mm	CNG 2016
8. Philong	Duy Tân	1907-1916	29,22 g	35,8 mm	Coll. particulière
9. Philong	Duy Tân	1907-1916	—	35 mm	Galerie numis. 2012
10. Philong Ag*	Khải Định	1916-1925	18,01 g	—	Greenbaum 2008
11. Nhị Nghi*	Thành Thái	1889-1907	12,68 g	29 mm	BnF 1992
12. Nhị Nghi*	Thành Thái	1889-1907	14,80 g	29 mm	Coll. Cariou
13. Nhị Nghi	Thành Thái	1889-1907	—	—	Galerie numis. 2012
14. Long Văn	Khải Định	1916-1925	33,33 g	—	MDC Monaco 2017

Les monnaies honorifiques suivies d'un * sont celle citées dans GARNIER 2015

Figure 1 - Marque PIERRE sur l'exemplaire 1.

1. GARNIER 2015.

« Frappe monnaie » et « frappe médaille »

Notre collègue expose, assez longuement, à propos de la monnaie honorifique n° 5, « une particularité inédite » qui nous aurait echappée, à savoir qu'elle était en « frappe monnaie » et non en « frappe médaille », « comme le sont traditionnellement toutes les monnaies asiatiques ». Et de conclure : « Si la pièce dont il est question a été l'une des premières frappées par le Français Paul Pierre, on comprend aisément le mauvais positionnement du coin de revers par quelqu'un qui était initié à la fabrication des monnaies françaises ». Sur ce point, nous ne pouvons suivre notre collègue.

En effet, le fait que cette monnaie soit en « frappe monnaie » n'a aucune signification particulière, dans la mesure où toutes ces monnaies sont frappées dans des sens bien différents les uns des autres, qui semblent assez aléatoires. Cette monnaie n° 5, d'ailleurs, n'est pas strictement frappée en « frappe monnaie » (axe du revers à 6 h), mais selon un axe décalé à 7 h. D'autres, à l'inverse – c'est l'avantage d'un corpus élargi – sont bien en « frappe médaille ». Il semble même que ce soit la majorité d'entre elles : c'est le cas, par exemple, des monnaies n°s 2, 6, 9 et 12, comme le prouvent les photographies ci-dessous pour deux d'entre elles (figures 2-3). S'il y a une conclusion à tirer de ces types de frappe différents, c'est bien plutôt que l'origine de leur fabrication pose un problème.

Figure 2 - Monnaies honorifiques n° 6 en « frappe médaille ».

Figure 3 - Monnaies honorifiques n° 9 en « frappe médaille ».

On ne peut pas non plus en tirer la conclusion que, parce que française, « cette marque, quoi que discrète, était encore trop visible aux yeux des fonctionnaires de la Cour et/ou des récipiendaires », preuve étant « que, pour le règne suivant, aucune marque de ce type n'a pu être relevée ». Cette conclusion est visiblement sans fondement puisque – c'est là encore tout l'intérêt d'un corpus élargi – dans notre inventaire ci-dessus, nous proposons trois monnaies honorifiques en or marquées PIERRE pour les règnes suivants, deux pour celui de Duy Tân (nos 8-9) et une pour celui de Khải Định (no 14).

Qui fabriquait ces monnaies honorifiques ?

Beaucoup plus importante que ces questions de sens de frappe ou de visibilité de marque, nous paraît être celle de l'origine de ces monnaies honorifiques. En effet, selon nous, il est peu concevable que la Cour ait accepté de frapper des décorations portant une marque française, PIERRE en l'occurrence. Cela aurait été totalement inadmissible dans le cadre du protocole extrêmement rigide qui régnait alors à la Cour avant le règne de Bảo Đại.

Toutefois, on se heurte là à une difficulté. En effet, Đặng Ngọc Oánh, secrétaire général du Conseil de régence, écrira en 1915 : « Le 10e jour du 6e mois de la 15e année de Thành Thái (1903), le Cơ-Mật donna l'ordre au Nội-Vụ de frapper les nouveaux Kim-tiền en or afin de mieux récompenser les Européens ou les mandarins ayant rendu des services exceptionnels »[2]. On a, avec ce texte, la preuve que les petits *philong* datés de 1903 (15e année de Thành Thái) correspondent bien, chronologiquement, à cette réforme, de même que le procédé de frappe marqué PIERRE ; mais il est également précisé que ce fut le Nội-Vụ, c'est-à-dire l'Intendance de la Cour – c'est là que se trouve la difficulté – qui fut chargé de la frappe.

Figure 4 - *Philong* du Nội-Vụ (?) – The Emperor Collection of Gold Coins of Annam (Stack's 1991).

Nous proposons donc d'admettre que seuls les *philong* non marqués PIERRE sont attribuables à l'atelier officiel de la Cour. Le type même de ces *philong* du Nội-Vụ serait celui du Trésor de Hué cité par Schroeder (no 433) ou encore celui de *The Emperor Collection* vendu à New York en 1991 (Stack's) (figure 4). À l'inverse, tous les *philong,*

2. Đặng Ngọc Oánh 1915, p. 399.

et plus généralement toutes les monnaies de présentation, marqués PIERRE, doivent être, semble-t-il, considérés comme des fabrications privées de simple phaléristique.

En tous les cas, on ne peut accepter aucune des deux conclusions suivantes de notre collègue, ni celle selon laquelle « même sous le protectorat français, les monnaies vietnamiennes étaient fabriquées par les Vietnamiens et pour les Vietnamiens », ni celle selon laquelle « l'empereur avait, quant à lui, accepté les services de Paul Pierre pour ses monnaies honorifiques ». La question est beaucoup plus complexe. Comme l'indique Đặng Ngọc Oánh, ces monnaies étaient, en premier lieu, faites pour « mieux récompenser les Européens (...) ayant rendu des services exceptionnels », et ensuite seulement les mandarins. Par ailleurs, pour ce qui est de la production privée, elle pouvait parfaitement être le fait d'Annamites, mais aussi de Chinois, lesquels détenaient le quasi-monopole du commerce de l'or, voire de Maisons françaises installées en Indochine, et plus tard, de Maisons établies en métropole.

Enfin, en ce qui concerne la position de la Cour à l'égard du procédé PIERRE, on ne possède strictement aucune information permettant de suggérer l'accord de l'empereur. Rappelons seulement que ce procédé avait été initié dans le contexte des conclusions de la Commission Groleau, présentées le 5 janvier 1903, qui visaient purement et simplement à faire passer de la Cour au secteur privé, la responsabilité de la frappe des sapèques ; cela aboutira finalement à la sapèque française de 1905 pour le Tonkin, laquelle, libellée « PROTECTORAT DU TONKIN », ignorera totalement la souveraineté annamite sur ce « pays ». On imagine assez mal, dans de telles circonstances, que « l'empereur ait, quant à lui, accepté les services de Paul Pierre pour ses monnaies honorifiques ».

Un atelier Paul Pierre ?

Il paraît désormais acquis et reconnu, comme nous l'avions montré dès 2013[3], que Paul Pierre, ancien industriel de Hué, n'est pas le graveur, mais bien l'initiateur du nouveau procédé de frappe mécanique de ces monnaies et que le nom PIERRE qui y est inscrit, est plutôt à considérer comme une sorte de marque commerciale.

Cela étant, quel fut le rôle de ce Paul Pierre dans la fabrication de ces monnaies d'or ? On sait, d'après les archives, qu'il fut désigné, cette même année 1903, « pour surveiller la fabrication des sapèques », mais on ignore totalement quelle suite fut donnée à cette désignation, en quoi ce rôle consistait précisément, combien de temps cette mission dura et quels en furent les résultats concrets. En revanche, on ne dispose d'aucune information en ce qui concerne son rôle éventuel dans la fabrication des monnaies d'or. On peut, certes, supposer qu'il surveilla la fabrication de celles qui sont datées de 1903 et portent sa marque. Mais peut-être même furent-elles frappées dans un atelier lui appartenant, auquel cas PIERRE ne serait pas seulement une marque de procédé, mais aussi de fabricant. Il n'y aurait rien d'invraisemblable à ce qu'un ancien industriel ait créé un tel atelier afin de profiter des perspectives ouvertes par la volonté de mécanisation de la frappe monétaire souhaitée par les autorités coloniales. Mais que dire des monnaies suivantes, c'est-à-dire celles de Thành Thái dont nous ne connaissons pas la date, ou encore les *philong* de Duy Tân et les monnaies de présentation de Duy Tân et Khải Định ?

3. Joyaux 2013.

La monnaie honorifique marquée PIERRE la plus tardive que nous connaissions est, sous réserve de son authenticité, le *Long Văn* de Khài Định (exemplaire nº 14) (figure 5), datant donc des années 1916-1925. À cette période, Paul Pierre (dont on ne sait pas la date de décès) – ou un successeur ? – continuait-t-il à prendre part à la fabrication de ces monnaies honorifiques marquées à son nom ? Le *philong* d'argent du règne de Khài Định, faussement daté de l'année 15 (exemplaire nº 10), fut réalisé avec le coin de revers des petits *philong* de 1903 (exemplaires nºs 1-2). Cette réutilisation de coins anciens suggère, tout à la fois, une continuité de possession du matériel de frappe et d'existence de l'atelier.

Par ailleurs, lorsqu'on observe attentivement la marque PIERRE sur le *Long Văn* de Khài Định (exemplaire nº 14 ; figure 6), on est surpris de constater à quel point elle est bien frappée, en fort relief, parfaitement lisible, ce qui ne s'observe sur aucun des treize autres exemplaires marqués PIERRE. Il s'agit d'un coin nouveau, différent de celui de la monnaie honorifique correspondante du règne de Duy Tân, tel qu'il apparait au vu du dessin de Đặng Ngọc Oánh, ou encore de celui du règne de Thành Thái ; il s'agit par conséquent d'un coin spécialement gravé pour ce règne, et non d'une réutilisation d'un coin antérieur. Ceci nous paraît également aller dans le sens de l'existence d'un atelier Pierre ou successeur jusque sous le règne de Khài Định. À noter que la calligraphie des caractères *Long Văn* est assez maladroite, alors que tel n'est pas le cas des caractères du droit, ce qui laisse supposer deux graveurs différents[4].

Figure 5 - Monnaies honorifiques *Long Văn* de Thành Thái (nº 7).

Figure 6 - Monnaies honorifiques *Long Văn* de Khài Định (nº 14).

4. Sur cette monnaie inédite, voir Joyaux 2017.

La multiplication des ateliers privés

Par ailleurs, toutes ces monnaies honorifiques marquées PIERRE sont à replacer dans le contexte d'une multiplication des ateliers privés frappant les monnaies honorifiques. Ceux ci-apparurent peut-être dès le règne de Thành Thái.

Figure 7 - Monnaie honorifique d'atelier privé (?)
du règne de Thành Thái.

Une monnaie honorifique comme la monnaie d'argent *Tứ Mỹ* ci-dessus (figure 7) nous paraît déjà être issue d'un atelier privé. Mais il est vrai que pour ce règne, nous ne connaissons, jusqu'à présent, aucun exemplaire avec marque de fabricant, hormis celles qui sont marquées PIERRE.

Figure 8 - Vente de *tiền* et autres décorations dans une bijouterie tonkinoise
au début du XXe siècle (carte postale).

Toutefois, nous connaissons douze *philong* d'or pour ce règne, marqués ou non PIERRE. Leurs poids respectifs s'échelonnent ainsi :

Poids et modules de douze *philong* honorifiques ru règne de Thành Thái

Poids	*Module*	*PIERRE*	*Provenance*
10,50 g	31 mm	Non	Schroeder 433
12,32 g	34,6 mm	Non	BNF, Catal. Vietnam, 527
12,37 g	—	Non	Baldwin, Londres, 2014 lot 3586
12,40 g	34,7 mm	Non	Stack's, Emperor coll. 1991
12,90 g	—	Non	Baldwin, Hong Kong, 2013, 816
13,98 g	37,7 mm	Non	Baldwin, Londres 2014, 3585
15,47 g	—	Oui	Coll. Farouk, Sotheby, 1954, 1312
17,67 g	31 mm	Oui	Coll. particulière
22,49 g	36 mm	Oui	Baldwin, Hong Kong, 2007, 744
27,31 g	35,4 mm	Oui	Spink, Londres, 1982, 18
29,01 g	—	Oui	Künker, 2011, 5548
29,89 g	35,5 mm	Oui	Coll. particulière

Ce tableau montre assez clairement que, dès ce règne, il n'existait plus aucune cohérence entre les poids des monnaies honorifiques, ceux-ci s'échelonnant de 10,5 à 17,67 g pour les petits *philong* et de 22,49 à 29,89 pour les autres. On imagine mal que de telles différences aient pu être acceptées par l'atelier de la Cour. Selon nous, elles ne peuvent s'expliquer que par la présence, au sein de cet échantillonnage, de frappes privées, peu respectueuses des règles pondérales.

Sous le règne de Duy Tân (1907-1916), un changement important intervint. En effet, à partir de 1912, il fut décidé, pour des raisons financières, qu'aux récipiendaires des décorations traditionnelles, dont les *kim-tiền,* il ne serait plus délivré que le seul brevet de leur décoration, mais qu'il leur reviendrait de se procurer, comme ils l'entendraient, l'insigne correspondant[5]. Cela laissait donc, officiellement, le champ libre à la fabrication privée. Toutefois, pour ce règne, nous ne connaissons pas non plus de monnaies honorifiques avec marques de fabricant, hormis le *philong* nº 8 marqué PIERRE, reprenant le revers de la monnaie à ce même type du règne de Thành Thái. Mais on ne saurait exclure que des monnaies honorifiques comme les *philong* au chiffre de ce dernier règne, marqués PIERRE, soient en fait des productions privées du règne de Duy Tân, réutilisant des coins du règne précédent.

Figure 9 - Poinçons illisible (a) et Delande (b) sur monnaies honorifiques du règne de Khải Định.

En revanche, sous le règne de Khải Định, l'existence de monnaies honorifiques avec marques de fabricant devint courante. On en connaît plusieurs avec marques non identifiées, mais aussi certaines avec marques métropolitaines, par exemple, des ateliers parisiens Lemaître et Delande (figure 9).

5. Sylvester 2001, p. 26.

Sous le règne de Bảo Đại, ces marques seront plus nombreuses encore (figure 10).

Dans un tel contexte, ne faut-il pas voir dans la marque PIERRE, une marque de fabricant parmi bien d'autres ? L'atelier de Paul Pierre, ancien industriel de Hué, aurait seulement eu la particularité d'avoir été le premier, du fait du soutien des autorités coloniales lors de la réforme de 1903 et du nouveau mode de frappe proposé à cette date, jouissant ainsi d'une sorte de préférence et de monopole de fait. Puis ensuite, sous le règne de Khải Định, il serait devenu un atelier parmi tous ceux, locaux et métropolitains, qui profitaient de la décision de 1912 pour frapper, de façon privée, les différentes monnaies honorifiques servant à la confection des *kim-tiền.* Durant toute cette période, coexistèrent donc des monnaies honorifiques frappées par la Cour et d'autres par les ateliers privés, dont celui de Paul Pierre, au moins jusqu'au règne de Khải Định (puisque, jusqu'à présent tout au moins, on ne connait pas de monnaie honorifique à cette marque pour le règne de Bảo Đại).

Figure 10 - Marques de fabricant sur monnaies honorifiques du règne de Bảo Đại.

Toutefois, nous insistons sur le fait qu'il ne s'agit là que d'une hypothèse suggérée par le corpus élargi de monnaies honorifiques marquées PIERRE dont nous disposons actuellement ; elle demanderait à être confirmée (ou infirmée) par de plus amples renseignements. Pour l'heure, il nous semble, en tous les cas, de moins en moins vraisemblable – et même quasiment exclu – que ces monnaies honorifiques marquées PIERRE aient été frappées par l'atelier du Nội-Vụ.

La fin des frappes officielles sous Bảo Đại

Comme on le sait, les dernières sapèques annamites fondues de façon traditionnelle furent émises, au chiffre de Bảo Đại, en 1932, mais on ne possède aucun renseignement sur l'activité de l'atelier du Nội-Vụ en ce qui concerne la frappe des monnaies honorifiques en or. Toutefois, il est un indice qui semble montrer que cet atelier n'en produisait plus à la fin des années 1930.

En effet, nous possédons un *philong* en or (34,5 mm, 22,95 g, broche comprise) au chiffre de l'empereur Bảo Đại marqué HT (figure 11). Nous n'avons pas identifié le fabricant auquel correspond cette marque, mais il est évident qu'il s'agit d'une fabrication par un atelier privé[6]. Or ce *philong* fut décerné en 1939, par l'impératrice Nam

6. À noter qu'on relève entre les deux jambes du caractère Đại大, un second poinçon qui peut se lire VN ou NV :

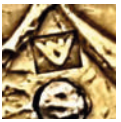

Il nous semble qu'il s'agit du poinçon de l'orfèvre qui a effectué la réparation de la pièce : bouchage des trous de suspension et montage en broche. À l'inverse, il nous semble exclu d'y lire NV pour Nội-Vụ, cette institution n'ayant jamais, à notre connaissance, utilisé de poinçon de type occidental.

Phuong, épouse de l'empereur Bảo Đại, à l'épouse du payeur de la Trésorerie de l'Indochine, en remerciement de son dévouement dans des œuvres charitables. On imagine mal que l'impératrice ait fait l'acquisition d'une telle monnaie honorifique dans le privé si le Nội-Vụ avait été en état d'en fournir un exemplaire. Il semble donc possible d'en conclure qu'à cette date, il n'existait plus de production officielle de ces *philong* honorifiques et que seuls les ateliers privés en produisaient encore.

Figure 11 - *Philong* au chiffre de Bảo Đại marqué HT (1939).

Bibliographie

ĐẶNG NGỌC OÁNH (Đặng Ngọc Oánh) 1915 : Đặng Ngọc Oánh, Les distinctions honorifiques annamites, *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 4 (octobre-décembre 1915).

GARNIER 2015 : J.-P. GARNIER, À propos des « pseudo-flans » de monnaies d'or annamites marqués « PIERRE », *BSFN* (avril 2015), p. 92-96.

JOYAUX 2013 : Fr. JOYAUX, À propos de la mention PIERRE sur certaines monnaies d'or annamites, *BSFN* (janvier 2013), p. 5-10.

JOYAUX 2017 : Fr. JOYAUX, Une monnaie inédite de Khải Định (1916-1925), *Numismatique Asiatique*, 24 (décembre 2017), p. 39-41.

SYLVESTER 2001 : J. SYLVESTER, *Les décorations traditionnelles d'Annam*, Hambourg, 2001.

Sylvie de TURCKHEIM-PEY

Une nouvelle médaille est en cours de frappe pour chacun des 348 sénateurs. Une belle pièce de 50 mm de diamètre, éditée par Arthus-Bertrand

La création et la gravure des matrices ont été confiées à Nicolas Salagnac, graveur médailleur lyonnais, Meilleur Ouvrier de France en 2000 : son projet a été retenu au terme d'un appel à projet.

Cette nouvelle médaille des Sénateurs est dans la continuité de la médaille faite pour le Président du Sénat (en 2013).

> « Plaquées sur elle par le souffle bienveillant de la liberté, les couleurs de la France et de l'Europe habillent et dévoilent ici une Marianne aussi fière que moderne, aussi féminine que volontaire, aussi esthétique que dynamique... Dans l'élan d'un pas de danse qui sacre la paix comme notre bien si précieux. Vers encore plus d'égalité, de fraternité. Vers l'avant. Vive la vie. » Nicolas Salagnac

C'est à Lyon que fut fabriquée la première médaille en France au XVe siècle, et c'est près de Lyon, à Villeurbanne, que travaille Nicolas Salagnac, graveur-médailleur.

Formé à la gravure en modelé à l'école Boulle, le médailleur a déjà à son actif la médaille de la Villa Médicis, Académie de France à Rome, celle de la Ville de Lyon, de la Présidence de la République de Nicolas Sarkozy, ou de la Gendarmerie Royale du Maroc.

Du modelage en plastiline, en passant par des plâtres, à l'envers et en creux et jusqu'au test en plomb sur la matrice (gravé à l'envers et en creux), il a fallu des mois pour façonner les deux faces de ce nouveau symbole de la République.

L'artisan d'art Nicolas Salagnac, se projette et rêve pour la suite : réaliser un jour des médailles olympiques...

Figure 1

Figure 2

La communication de Gildas SALAÜN (avec Karine ROBIN)
sera publiée dans un prochain *Bulletin*.

CORRESPONDANCES

Christophe ADAM*

Le monnayage de Gui de Châtillon, archevêque de Reims (1033-1055)

Le monnayage de Gui de Châtillon a pendant longtemps été considéré comme les premières frappes archiépiscopales rémoises nominatives[1]. Il existe deux variétés pour ce monnayage, la première portant la légende +REMOR PRESVL à l'avers et où la croix est cantonnée au revers[2] (un exemplaire de 1,28 g à la BnF et un de 1,29 g au musée de Troyes) ; la seconde portant la légende +REMOR ARCHIP'SVL à l'avers et où la croix n'est pas cantonnée au revers[3] (un exemplaire de 1,31 g à la BnF) (figure 1). La question qui est restée en suspens depuis le XIXe siècle concernant ces monnaies était de savoir si l'exemplaire portant le simple titre de *praesul*, bien qu'ayant des éléments en cantonnement de la croix au revers, avait pu précéder celui portant le titre d'*archipraesul*[4].

Figure 1 - Denier de la BnF no 1065 (agrandissement x 1,5).

Concernant le cantonnement, Poey d'Avant et ses contemporains donnent la description d'un alpha et d'un oméga ; or à l'examen de l'exemplaire du musée de Troyes (figure 3), de très bonne conservation, je constate qu'il n'en est rien. Ce qui est pris pour un alpha est un groupe de trois besants formant une sorte de trèfle, sans doute l'esquisse de ce qui sera plus tard la fleur de lis sur les deniers de Gervais du Château-du-Loir (1055-1068)[5]. Enfin, concernant l'oméga (ou parfois dit comme étant un M oncial), il s'agit d'une sorte de croissant autour d'un besant.

Figure 2 - Denier du musée de Reims no 896-16-1 (agrandissement x 1,5).

* Courriel : christophe.adam@lesmonnaieschampenoises.fr

1. LELEWEL 1835, t. 1, p. 199.
2. POEY D'AVANT 1862, t. 3, p. 268, no 6056.
3. POEY D'AVANT 1862, t. 3, p. 268, no 6057.
4. MAXE-WERLY 1862, p. 50-51.
5. POEY D'AVANT 1862, t. 3, p. 268, no 6058.

En 2014, lors d'un inventaire au musée des beaux-arts de Reims, j'ai trouvé un denier de Gui de Châtillon présentant la légende +REMOR ARCHIP'SVL à l'avers et où la croix est cantonnée au revers (exemplaire pesant 1,34 g) (figure 2). Cette variété ne me semble pas avoir été publiée. Elle n'apporte certes pas la réponse pour savoir quel type a été frappé en premier ; cependant comme le signale Duquenelle, les titres de *praesul* et *archipraesul* ont été employés indifféremment dans les chartes[6]. Il est plus logique à mon sens de placer en première émission la monnaie ne portant aucun cantonnement ainsi l'exemplaire conservé au musée de Reims serait un intermédiaire entre le type portant le titre d'*archipraesul* ne présentant aucun cantonnement et celui portant le titre de *praesul*.

Figure 3 - Denier du musée de Troyes nº 227 (agrandissement x 1,5).

Bibliographie

DUQUENELLE 1845 : V. DUQUENELLE, Note sur un denier inédit de Manassès premier archevêque de Reims, *RN*, 1845, p. 447-450.

LELEWEL 1835 : J. LELEWEL, *Numismatique du Moyen-Age*, 1835.

MAXE-WERLY 1862 : L. MAXE-WERLY, *Essai sur la Numismatique Rémoise*, 1862.

POEY D'AVANT 1862 : F. POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, t. 3, 1862.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2017

Président : M. M. Amandry, président de la SFN.

Membres présents : Mmes et MM. F. Arbez, Fr. Beau, M. Bompaire, Chr. Charlet, M. Chauveau, J. Françoise, J.-P. Garnier, G. Gautier, M. Hourlier, L. Jankowski, Fr. Joyaux, Ph. Mathieu, O. Michel, J. Chr. Moesgaard, C. Morrisson, A. d'Ottone-Rambach, H. Rambach, A. Ronde, G. Salaün, G. Sarah, L. Schmitt, S. de Turckheim-Pey, N. Verzéa, P. Villemur, R. Wack, Fr Wojan.

Membres excusés : Mmes et MM. Fr. Boursier, Fr. Duyrat, C. Grandjean, P.-O. Hochard, A. Hostein, J. Jambu, L. Lariche, S. Nieto-Pelletier, A. Suspène.

6. DUQUENELLE 1845, p. 447-450.

Candidatures

Les candidatures de M. Guy Collin, des Ponts-de-Cé, parrainée par MM. Marc Bompaire et René Wack, et celle de M. Michele Asolati, de Mestre-Venezia (Italie) parrainée par MM. Michel Amandry et Bruno Callegher sont présentées à l'assemblée.

Élection

La candidature de M. Pascal Schlegel, présentée lors de la séance d'octobre est soumise au vote de l'assemblée. M. Schlegel est élu membre correspondant à l'unanimité.

Annonces

Le président rappelle tout d'abord que la prochaine séance ordinaire de la SFN sera également une journée d'étude organisée par MM. Jérôme Jambu et Thibault Cardon, intitulée « Sensualité et sexualité en numismatique ». Les personnes inscrites se retrouveront de 9 h 30 à 17 h dans la salle Émilie du Châtelet et dans le Salon d'Honneur de la Bibliothèque nationale de France – site Richelieu. Cette journée est sponsorisée par la société iNumis de M. Stephan Sombart.

Parmi les distinctions remises à nos membres, M. Michel Amandry a reçu à Göteborg la médaille de la fondation Rut et Bengt Holmen pour la Numismatique.

Le président signale enfin diverses manifestations susceptibles d'intéresser nos membres, et qui s'ajoutent à celles indiquées dans le procès-verbal de la séance d'octobre :

- le 10 novembre prochain, l'université de Bourgogne propose la 11e Table ronde de l'Atelier « Aigyptos – Recherches sur l'Égypte tardive » sur le thème « L'économie de l'Égypte ancienne » avec, parmi les intervenants, M. Julien Olivier ;
- dans le cadre des conférences de M. Marc Bompaire à l'EPHE (« Numismatique et économie monétaire de l'Occident médiéval et moderne »), qui ont lieu le quatrième vendredi de chaque mois de novembre 2017 à mai 2018, M. Bompaire en présente le programme et le thème général qui porte sur « les ressources et les outils disponibles en ligne en numismatique et dans les disciplines voisines ».

Le président cède enfin la parole à M. René Wack, trésorier de la SFN, qui présente un nouveau mode de paiement de la cotisation par carte bancaire. Il s'ajoute aux moyens de paiement déjà existant (espèces, chèque et virement bancaire) et s'adresse tout particulièrement à nos membres étrangers. M. Wack précise que, à terme, ce moyen de paiement sécurisé permettra également d'acheter directement en ligne des publications de la SFN. Les détails de la procédure à suivre seront fournis dans le prochain appel de cotisation.

Remise du jeton de vermeil de la SFN 2017

Le président cède la parole à M. Marc Bompaire, vice-président de la SFN, qui fait l'éloge et retrace la carrière de M. Jens Christian Moesgaard, « le plus français des numismates danois ». M. Moesgaard remercie la SFN puis il prononce sa communication qui porte sur l'importance et l'intérêt des monnaies de fouilles.

Publications et ouvrages

Le président fait circuler les publications reçues dernièrement :
- *Cahiers d'Archéologie & d'Histoire du Berry*, 213, juin 2017 ;
- *Cahiers numismatiques*, 213, septembre 2017 ;
- *Mitteilungen der Österreichischen Numismatischen Gesellschaft*, 57/2, 2017 ;
- *Numismatisches NachrichtenBlatt*, 11, 2017.

Communications

MM. Jens Christian Moesgaard, Gildas Salaün (avec Karine Robin), Olivier Michel, Christian Charlet (avec Jean-Yves Kind), François Joyaux et Mme Sylvie de Turckheim-Pey prononcent tour à tour leurs communications. À l'issue de celles-ci, le président remercie l'assemblée et déclare la séance close.

Calendrier 2018 des séances de la SFN

Les prochaines séances de la SFN sont prévues les samedis 6 janvier, 3 février, 3 mars (Assemblée générale), 7 avril, 5 mai, 1er-3 juin (Journées numismatiques d'Orléans), 8 septembre, 6 octobre, 3 novembre et 1er décembre.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2017

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres auditeurs	2 €
Membres correspondants (France et étranger)	26 €
Membres titulaires	34 €
Droit de première inscription	8 €
Abonnement au *BSFN*	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	34 €
Non membres de la SFN	
France	40 €
Étranger	45 €
Vente au numéro	5 €
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire	BRED Paris Bourse
Code BIC	BRED FRPPXXX
N° IBAN	FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0515 G 84906

Société Française de Numismatique
Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Michel AMANDRY
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD (pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie France-Quercy – Mercuès

9 770037 934005